

## Programme de formation 2019

### Le droit d'asile en France

**FORMATEUR·TRICE·(S): SUZANNE GUEVREMONT & ELISE VALLOIS** juristes et formatrices respectivement à ESPACE et au COMEDE

#### PRESENTATION / CONTEXTE

Le droit d'asile en France recouvre différentes formes de protection juridique trouvant leur source dans la Constitution française, le droit international (la Convention de Genève) et le droit de l'Union Européenne (la protection subsidiaire).

Comment est appliqué le droit d'asile en France ? Quelles sont les différentes formes de protection accordées au demandeur d'asile ? Quelle est la procédure à suivre et comment la faire respecter ? Quels sont les droits du demandeur d'asile en matière d'hébergement, de prise en charge financière, d'accompagnement dans la présentation de sa demande et de délivrance d'une autorisation de travail ?

Quand est-il placé en procédure accélérée ou, dans le cadre de la détermination de l'Etat européen responsable de sa demande, en procédure Dublin ? Quels recours exercer contre le rejet d'une demande d'asile ?

Quels sont les droits de la personne à qui une protection au titre de l'asile a été accordée en matière de séjour et de réunification familiale ?

Cet atelier, d'une durée de trois jours, se propose d'aborder l'ensemble de ces questions.

#### CONTENU DE LA FORMATION

##### Première journée

- Les sources du droit d'asile en France (les différentes formes de protection),
- Le parcours administratif, de la présentation à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile jusqu'à l'examen de la demande d'asile par l'Office de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) ou en appel par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).
- Les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile (adresse et domiciliation, hébergement, protection maladie et allocation pour demandeur·euse d'asile).

##### Deuxième journée

- La procédure dite « Dublin » (détermination de l'État responsable du traitement de la demande, conditions d'accueil, recours et stratégies)

##### Troisième journée

- Les conséquences du refus de protection (recours) ou de l'acceptation de la demande (droit au séjour, réunification familiale), questions diverses en liens avec des études de cas.

## COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

## OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

## PUBLICS CONCERNES

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

## NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

- ateliers de base : aucune ;
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé ;
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé.

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

## MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.



Centre de ressources pour les acteur·rice·s de l'intégration



ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : [juridique@espace.asso.fr](mailto:juridique@espace.asso.fr)

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes

### **MODALITES PRATIQUES**

Se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>